

ASSEMBLÉE DES DELEGUÉ-E-S DU 2 JUIN 2023

RÉSOLUTION

Berne, le 2 juin 2023

Point 5 de l'ordre du jour

Pouvoir d'achat : il faut répondre aux problèmes des salarié-e-s et des retraité-e-s

Hausse des salaires réels, plus de réduction des primes-maladie, 13^e rente AVS

Les revenus et le pouvoir d'achat des salarié-e-s et des retraité-e-s se sont nettement dégradés ces dernières années. Tout renchérit, tout augmente, sauf les salaires réels. En 2023, ces derniers ont connu une baisse pour la troisième année consécutive. Du jamais vu pendant les 75 dernières années. Et le pouvoir d'achat des rentes baisse aussi, parce que les rentes du 2^e pilier ne sont pas adaptées à l'inflation. Et parce que la majorité du Parlement a refusé de compenser entièrement l'inflation dans l'AVS. Qui plus est, les primes-maladie ont également augmenté, de 6,6 % en 2023. Et pas de détente en vue, car elles risquent d'enregistrer une nouvelle poussée. De plus, les loyers augmenteront en octobre prochain, et la TVA en 2024.

Afin que les salarié-e-s reçoivent leur part des bons résultats économiques réalisés et que le pouvoir d'achat soit garanti, l'USS présente les revendications suivantes :

- Il faut augmenter les salaires réels afin de rattraper le retard pris ces trois dernières années. Et pour que les salarié-e-s reçoivent leur part des bons résultats économiques réalisés.
- Quiconque a terminé un apprentissage doit gagner au moins 5 000 francs par mois. Personne ne doit toucher un salaire inférieur à 4 500 francs. Tels sont les objectifs de la politique salariale des syndicats. Des objectifs dont les femmes seront les principales bénéficiaires, car les salaires versés dans les professions dites « féminines » sont inférieurs à ceux des autres professions.
- Il faut créer une 13^e rente AVS. Nous combattons à travers un référendum les baisses de rentes prévues dans le 2^e pilier. La votation populaire sur ces deux objets centraux aura lieu au printemps 2024.
- La santé doit être abordable pour tout le monde. Les réductions des primes-maladie doivent par conséquent enfin être améliorées : aucun ménage ne doit dépenser plus de 10 % de son revenu pour payer ses primes.
- Les pouvoirs publics et les bailleurs de logements d'utilité publique doivent créer rapidement et de manière durable davantage de logements abordables : à travers l'examen officiel et régu-

lier des rendements locatifs admissibles, le développement d'outils de promotion de la construction de logements d'intérêt public et le prélèvement de la valeur ajoutée des investissements publics effectués dans les infrastructures.

- La compensation pleine et entière du renchérissement doit être garantie également pour les bourses d'étude et l'ensemble des prestations sociales.